

**Conseil Consultatif Pôle Energie de Habay**  
**PV de réunion – Version finale**  
**22 septembre 2014**

| Membres            |                       | N° de tel     | Mail                             | Présence |
|--------------------|-----------------------|---------------|----------------------------------|----------|
| Marc Antoine       | Citoyen               |               | marc.antoine@swing.be            | X        |
| Benjamin Godfrin   | Citoyen               | 0472/30.24.45 | godfrinb@gmail.com               | Absent   |
| Françoise Mangili  | Citoyenne             |               | f.mangili@province.luxembourg.be | X        |
| James Wolff        | Citoyen               | 0495/56.88.31 | james.wolff@a2conseils.be        | Excusé   |
| Marc Ancion        | Citoyen               |               | m.ancion@implaprovidence.be      | X        |
| Pascal Perard      | Citoyen               | 0498/54.34.44 | pperard@mobistarmail.be          | X        |
| Damien Verger      | Citoyen               | 0472/29.89.38 | damienverger@hotmail.com         | X        |
| Pierre Stassart    | Coopérative Lucéole   |               | pierre.stassart@luceole.be       | X        |
| Yves Storder       | Projet énergie Anlier | 0497/67.02.62 | y.storder@skynet.be              | X        |
| Jérémy Van Leeuwen | Ecopasseur            | 0470/82.80.57 | Ecopasseur.jvl@gmail.com         | Excusé   |
| Michel Gillard     | délégué du groupe IC  |               | m.gillard@skynet.be              | X        |
| Philippe Coton     | Conseiller majorité   | 0477/05.35.51 | pcoton@hotmail.com               | X        |
| Monfort Nathalie   | Echevine              |               | nathalie.monfort@habay.be        | X        |

## 1. PV de la réunion précédente

Contrairement à ce qui était écrit dans le rapport de la réunion du 14/07/2014, le bilan CO2 n'a pas été approuvé par le CCPE.

A part ce point, le PV est approuvé.

## 2. Accueil de Damien Verger

Damien Verger a souhaité rejoindre le CCPE et sa candidature a été acceptée par le conseil communal. Bienvenue donc à lui. Damien habite Houdemont et est ingénieur HVAC et responsable PEB

## 3. Fonctionnement du CCPE

Nathalie rappelle les principes du CCPE et propose l'art. 10 du règlement de fonctionnement des CCATM, au cas où nous aurions des décisions à prendre qui demanderaient un vote.

### Cet article est adopté :

*La commission ne délibère valablement qu'en présence de la majorité des membres ayant droit de vote.*

*Ont droit de vote, le président et les membres effectifs du CCPE.*

*Le vote est acquis à la majorité simple ; en cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante.*

*Le vote peut être secret ou à main levée, à l'appréciation de la commission consultative.*

*Lorsqu'il est directement concerné par un dossier examiné par la commission consultative, le président ou le membre doit quitter la séance et s'abstenir de participer aux délibérations et aux votes.*

*Lorsqu'un vote n'est pas acquis à l'unanimité, l'avis de la minorité est également acté.*

## 4. Bilan CO2

Après un tour de table et un débat autour du bilan CO2 et particulièrement sur le facteur d'émissions de CO2 pris en compte pour l'énergie éolienne, le conseil consultatif décide d'émettre l'avis suivant sur le bilan CO2 :

Le bilan CO2 communal et territorial de la commune de Habay réalisé par la Province de Luxembourg a été approuvé par le conseil consultatif, à la majorité simple.  
C'est une chance pour notre commune d'avoir un tel outil qui permet une démarche globale et servira de référence au plan d'action à développer dans le cadre de la convention des maires.  
3 personnes sur 10 présentes n'approuvent cependant pas la méthodologie de calcul prise en compte pour les émissions de CO2 de l'énergie éolienne.

Cet avis sera transmis au collège qui présentera le bilan CO2 au conseil communal pour approbation.

Plusieurs documents ont été enregistrés dans la Dropbox par Pascal, Pierre et Nathalie :  
Dropbox\HABAY\CC Pôle Energie\Convention des maires - Bilan CO2 Province\Emissions CO2

Les réserves émises sur le rapport de la Province portent seulement sur le bilan éolien. Les 3 avis négatifs émettent les remarques suivantes :

- Le mode de calcul des émissions de CO2 pour l'éolien est imposé et ne me convient pas. On ne tient pas compte de l'énergie nécessaire pour compenser le manque de production. L'intermittence des énergies renouvelables pose problème. Particulièrement pour l'éolien mais aussi pour le photovoltaïque. Le taux de charge est surestimé.
- Remise en question du taux de charge (certains parlent de 22%, le bilan cite 26%) et méthodologie de calcul prise en compte pour les émissions CO2 de l'énergie éolienne. Problème de l'intermittence soulevé (pour l'éolien et le photovoltaïque).
- Exemple du Danemark et de l'Allemagne qui ont augmenté leurs émissions de CO2 nationales malgré l'éolien. La France est moins impactée par l'éolien. De plus la production ne correspond pas à la consommation (intermittence). Egalement remarque sur le taux des émissions de CO2 pour l'éolien et sur le taux de charge. La production ne se fait pas quand il y a une demande de consommation. Il faudrait payer les certificats verts lorsque le courant est utilisé directement.

Remarques émises par les personnes approuvant le bilan :

- Le bilan CO2 des éoliennes et autres renouvelables est faible. Le problème de fond n'est pas la gestion de la production d'électricité, mais la gestion des pics de consommation. La production d'électricité d'origine nucléaire étant constante il faut injecter de l'électricité principalement produite par les centrales TGV pour répondre aux pics de demandes. L'éolien et autres renouvelables viennent soulager la production TGV et permettent globalement de diminuer la production de CO2 par KWh produit.
- Approuve le bilan CO2 dans son ensemble.
- Approuve le bilan CO2 dans son ensemble.
  - Simplement une question : Qui finance ce bilan CO2 ? La Province de Luxembourg finance ce bilan CO2 et le réalise gratuitement pour 14 communes (les communes qui avaient anciennement adhéré à POLLEC). Le projet de la Province s'appelle PEPS (Province à énergie positive). Le plan d'action qui suit le bilan CO2 sera également pris en charge par la Province. Ces 14 communes se réunissent tous les 2 mois (personnel technique et/ou élus) pour partager leurs expériences et avancer sur les bilans CO2 et plans d'action.
  - P.6 « personnalités » : inutile. Par contre le conseil consultatif Pôle Energie pourrait être cité comme ressource et pour Nathalie Monfort, remplacer « Compétences en matière de développement durable » par « Echevine du développement durable et de l'énergie »
- Globalement d'accord avec le bilan CO2.
- Approuve le bilan COO2 dans son ensemble. Il est difficile de gérer la production des énergies renouvelables, il faudrait augmenter les recherches au niveau de la gestion des consommations / productions.

- La Province reprend un chiffre de 200 kg de CO<sub>2</sub> par MWh d'énergie éolienne produite (MWh de gaz évité). La CWAPE considère que le mix énergétique belge actuel émet 456 kg/MWh. L'énergie grise pour produire une éolienne produit 15 kg de CO<sub>2</sub> par MWh qu'elle produira et le « cycling » (émissions supplémentaires dues à la diminution de rendement des centrales au gaz car elles doivent gérer l'intermittence) induit 4 kg de CO<sub>2</sub> par MWh d'énergie éolienne produite. Donc  $456 - 15 - 4 \text{ kg} = 437 \text{ kg}$  ce qui est le double du chiffre pris par la Province. Donc ce chiffre est correct. Approuver le bilan CO<sub>2</sub> ne veut pas dire approuver l'éolien. C'est un état des lieux de l'année 2006 et qui permettra de refaire un état des lieux en 2020. C'est dans le plan d'action que l'on décidera des projets à réaliser.
- Ce bilan est très utile pour la commune et est avalisé par la Province. Nous avons besoin de situer la commune dans le même cadre que les autres communes de la Province. Si on débat sur les émissions de CO<sub>2</sub> de l'éolien, on doit aussi débattre des autres énergies renouvelables. Le taux de charge dépend du type de machine, du site... cela varie très fort. Il est défini par le bureau d'étude d'incidences qui demande un permis pour un projet éolien, il n'est pas approximatif. Le GIEC indique qu'après l'énergie hydraulique, l'éolien est l'énergie qui émet le moins de CO<sub>2</sub>.

L'idée émerge de faire une réunion / débat avec des experts sur le sujet de l'intermittence, afin d'une part d'approfondir le sujet en interne au niveau du CCPE et d'autre part d'en informer la population.

## 5. Conférence d'information : date, lieu, sujets et intervenants

### Sujet :

- Présentation de la commission (Composition, rôles, objectives, réalisations,...)
- Présenter les travaux et actions que mènent la commune en matière énergétique (cadastre, comptabilité énergétique)
- Ecole de HLV comme bâtiment pilote
- Bilan CO<sub>2</sub> et avis du CCPE

**Lieu :** Pachis (permet d'avoir le service de boissons)

**Date :** dimanche 14 décembre – de 10h à 11h30

**Concept :** Afin de rendre l'événement le plus attractif possible, l'idée est de le réaliser un dimanche matin sous forme d'un petit déjeuner. Le petit déjeuner aura lieu de 9h à 10h.

**A inviter en direct :** CLDR, CCATM et PCDN

## 6. Isolation du grenier de l'école de HLV :

- Le cahier des charges pour la modification de la régulation et de l'eau chaude sanitaire de l'école de HLV a été approuvé par le conseil communal en septembre. Les demandes d'offre vont suivre.
- École de HLV : offre pour ISYCENE de 4 500 € HTVA et ouate de cellulose 6 500€ HTVA. L'accord de principe est donné pour la ouate de cellulose, le budget réservé au niveau de la commune étant suffisant et la variante ouate de cellulose étant plus écologique.

## 7. Plan d'action de la Convention des Maires

*(Rappel du précédent rapport)*

Dans le cadre de l'adhésion à la convention des Maires, un plan d'action devra être établi, reprenant les projets qui seront menés sur le territoire de la commune et qui en réduiront ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Afin de définir les projets, il est décidé de regarder ce que les communes qui ont déjà adhéré à la convention des maires ont mis dans leur plan d'action, particulièrement les actions au niveau des économies d'énergie dans les maisons privées.

On se répartit les communes comme suit :

- Marc Antoine : Attert, BE Bernissart
- Benjamin : BE Braives, BE Bruxelles-Capitale
- Françoise : BE Burdinne, BE Chièvres
- James : BE Donceel, BE Enghien
- Marc Ancion : BE Frasnes-lez-Anvaing
- Pascal : BE Gembloux, BE Hasselt,
- Damien : BE La Louvière, BE Lommel
- Pierre : BE Mons, BE Mouscron
- Yves : BE Namur, BE Peruwelz,
- Jérémy : BE Saint-Hubert, BE Sambreville,
- Michel : BE Seraing, BE Sivry-rance,
- Philippe : BE Tournai, BE Viroinval
- Nathalie : BE Wanze, BE Beckerich, LU

Les communes signataires et leur plan d'action se trouvent sur le lien suivant :

[http://www.conventiondesmaires.eu/about/signatories\\_fr.html](http://www.conventiondesmaires.eu/about/signatories_fr.html)

Certaines n'ont pas encore de plan d'action, d'autres si. A chacun de voir si leur plan d'action est en ligne.

Si vous ne pouvez pas faire ce petit « devoir », merci de le dire à Jérémy ou à Nathalie pour que toutes les communes soient parcourues.

## 8. Divers

- Le projet de 7 éoliennes à Habay a été à nouveau déposé par les développeurs et est complet et recevable. L'enquête publique va donc être organisée. Le CCPE sera invité à la présentation de l'ULg, à qui la commune a demandé de lire le dossier de permis et de le lui présenter.

## 9. Prochaines réunions

### Sujets à traiter :

- Eclairage public – retour réunion ORES
- Plan d'action de la Convention des Maires – liste de projets suite à l'analyse des plans d'actions des communes wallonnes
- Micro biomethanisation : retour conférence Valbiom Foire à Libramont
- Réseau de chaleur de Malempré : retour de la conférence organisée par la Province de Luxembourg

**Mardi 28 octobre 2014**

**Mercredi 26 novembre 2014**

**Jeudi 11 décembre : Projets 2014 et perspectives 2015**